

suggérer un autre moyen de secourir une industrie qui paraît mériter de survivre et de venir en aide à une population dont la subsistance dépend de cette industrie.

Mais ce que je critique, c'est l'établissement d'une commission de plus. Il m'est absolument impossible d'imaginer ce que l'Office projeté pourra bien réaliser que l'industrie n'a déjà censément accompli. Je connais assez peu les exploitants des Provinces maritimes, mais je connais bien leurs camarades des côtes du Pacifique et les conditions dans lesquelles ils se débattent. Le bill se propose d'instituer un office chargé d'étudier les marchés d'exportation, les conditions d'expédition, les méthodes de préparation, de mise en conserve et de vente du poisson. Je serais fort surpris que les industriels n'en sachent pas plus long eux-mêmes sur les marchés et les méthodes que ce que tout office pourrait leur en apprendre.

Un honorable SÉNATEUR: Très bien! très bien!

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est certainement le cas pour les côtes du Pacifique. Je connais dans cet endroit deux grandes compagnies surtout, la British Columbia Packing Company, dirigée par M. MacMillan, et une autre dirigée par M. Agar. Je me demande quel office pourrait bien apprendre à ces deux messieurs quelque chose de nouveau sur la manière de prendre, de préparer, de traiter et de vendre le poisson. Rien ne m'autorise à penser que les industriels des maritimes ne sont pas à la hauteur de ceux des côtes du Pacifique. En conséquence je ne puis que conclure à la futilité d'instituer cet office. J'imagine que les membres qui le composeront jouiront d'excellents moments pour quelque temps. Ils toucheront un traitement et pourront faire valoir toutes sortes d'excuse, que leur fournira le texte même de la loi, pour voyager dans tout l'univers.

Le bill suppose gratuitement que les exploitants des pêcheries sont des profanes dans leur commerce. Je les crois plutôt des spécialistes. Le Gouvernement devrait agir lui-même directement et accorder des primes sur l'exportation du poisson s'il juge que c'est nécessaire. Nous, de l'Ouest—s'il m'est encore permis de me dire de cette région—nous n'avons pas sujet de nous plaindre, ni la population des autres provinces du Canada. Les pêcheurs n'ont rien enduré que nous n'ayons nous-mêmes enduré. Si telle doit donc être notre ligne de conduite, tout regrettable qu'elle est, mettons-nous à la tâche et suivons-là. Elle n'offre rien d'impossible.

Je n'attends rien de bien efficace de la part de cet office. J'incline à croire qu'il s'agit simplement de remettre à plus tard l'application d'un remède, sans doute jusqu'après un appel au peuple, et qu'aucune somme ne sera

Le très hon. M. MEIGHEN.

dépensée. Je ne sais pas si c'est là l'intention du Gouvernement. Peut-être ne veut-il qu'accorder une assistance indirecte et secondaire. S'agit-il de remettre à plus tard l'application d'un remède efficace? Je ne suis pas en mesure de l'affirmer. Que le Gouvernement, au lieu d'instituer un office de trois membres qui toucheront des traitements pour se renseigner sur l'industrie des pêcheries auprès de gens qui y ont consacré leur vie, concentre ses initiatives et ses deniers sur une politique précise d'assistance, et se mette immédiatement à l'œuvre au lieu de gaspiller son temps en enquêtes et études quelconques.

Plusieurs exploitants des pêcheries de la Colombie-Britannique ont protesté auprès de moi contre cette mesure, mais je ne pourrais dire si les raisons qu'ils invoquent ressemblent aux miennes ou si elles y sont identiques. Ils prétendent que le bill s'avérera inutile. Pourquoi s'avérerait-il ainsi relativement aux primes d'assistance, c'est ce que je ne puis comprendre. Toutefois je sais que l'honorable leader du Gouvernement désire envoyer ce bill au comité, et nous pourrions alors étudier ces protestations.

L'attitude prise par les industriels des pêcheries des côtes de l'Atlantique m'empêche de m'opposer à la deuxième lecture de ce projet de loi. Mais si le Gouvernement, s'inspirant de mes paroles, tentait des efforts plus directs et plus énergiques, j'en serais très aise.

L'honorable ANTOINE J. LÉGER: Tout en approuvant le principe même du bill je ne crois guère, honorables collègues, que la mesure atteigne l'objet visé. Le ministre semble vouloir stabiliser et régulariser le prix du poisson. Je doute fort qu'il y arrive par ce moyen. L'office devrait pouvoir établir une échelle de prix que touchera le producteur, c'est-à-dire le pêcheur.

Le bill risque fort de ne pas assister les pêcheurs eux-mêmes. Il assistera les marchands et les exportateurs, et le pauvre pêcheur restera enlisé dans sa misère. En résumé, la mesure ne soulagera guère le marasme qui sévit actuellement au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse.

L'honorable M. DANDURAND: Si le bill ne doit pas augmenter les revenus du pêcheur il est assez inutile, mais je crois que le ministre, lorsqu'il fournira ses renseignements au comité de la banque et du commerce, pourra montrer que l'on cherchera à procurer de meilleurs revenus au producteur, c'est-à-dire le pêcheur, des revenus qui lui permettront de mieux vivre et même d'améliorer ses conditions d'existence, actuellement des plus lamentables comme le sait l'honorable sénateur.

L'absence de chemins de fer ferme les marchés à des milliers de pêcheurs, qui doivent